



**PROCES VERBAL DU
BUREAU FEDERAL DU 4 AOUT 2006**

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Bernard GODET, Jean Louis BARTHES, Jean Claude SKRELA,

Assistent : Christian BAGATE, Antoine MARIN, Gérald MARTINEZ, Olivier KERAUDREN.

Excusés : Madame Lydie BONNET, Messieurs Michel PALMIE, Serge BLANCO, Jean Luc DRUAIS.

* * *
 * *
 *
 *

Le Président ouvre la séance à 15 heures.

Avant d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, le Président LAPASSET remercie au nom du Bureau Fédéral Monsieur le Maire de LEON DES LANDES pour son accueil.

Le Président remercie également GASTON LESBATS pour tout le travail accompli au sein de la FFR depuis de nombreuses années.

I – Communications du Président – Informations diverses :

1 – Contrôle de la Cour des Comptes :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la Cour des Comptes procédera à une mission de contrôle au sein de la FFR à compter du 15 septembre 2006.

Ce contrôle concernera principalement trois domaines :

- l'organisation interne des procédures,
- la gestion du CNR,
- la Coupe du Monde de rugby.

Une première réunion aura lieu avec les personnes chargées de ce contrôle, le lundi 4 septembre 2006 avec le Président LAPASSET et René HOURQUET. Le dossier comprenant l'ensemble des pièces demandées par la Cour des Comptes est en cours d'élaboration.

2 – Subvention du Conseil Général de l'Essonne.

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que le Conseil Général de l'Essonne propose la conclusion d'une convention avec la FFR relative au CNR. Pierre CAMOU est chargé d'examiner le projet de convention transmis par le Conseil Général de l'ESSONNE.

3 – Prime des joueuses pour la Coupe du Monde Féminine :

Une information a été publiée dans la presse concernant l'attribution de primes aux joueuses de l'Equipe de France Féminine de Rugby en cas de victoire à la Coupe du Monde organisée au CANADA. Le Bureau Fédéral indique officiellement qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise sur ce point.

4 – Coupe du Monde des moins de 21 ans :

Le Bureau Fédéral donne son accord pour que soit réalisée une montre commémorative qui serait remise à chacun des joueurs et des membres de l'encadrement de l'Equipe de France des moins de 21 ans, Championne du Monde. Une demande de devis a été faite auprès de plusieurs sociétés spécialisées.

5 – Charte d'Ethique et de convivialité de la LNR :

La LNR a mis en place depuis la saison passée une charte « d'Ethique et de Convivialité ».

Le Comité National d'Ethique et de déontologie auquel la LNR est invitée à participer a été constitué par la FFR depuis plusieurs saisons. Afin d'assurer l'unité, la cohérence et l'efficacité des actions engagées, il est demandé la démarche mise en place par la LNR soit réalisée en concertation avec le Comité National d'Ethique et de Déontologie. Une lettre en ce sens sera adressée à la LNR.

6 – Nomination :

Sur proposition du Président LAPASSET, Monsieur Serge MERICQ est désigné comme membre du Comité National d'Ethique et de Déontologie de la FFR, en qualité de représentant des anciens internationaux.

7 – Retransmission des rencontres de la tournée de novembre 2006 :

Guy PIERA informe le Bureau Fédéral que CANAL + a demandé à la FFR de reporter l'heure prévue pour la rencontre France/Argentine de novembre 2006. Après discussion, il est décidé qu'un courrier sera adressé à CANAL + pour l'inviter à présenter sa demande à France 2, titulaire des droits de retransmission de cette rencontre.

8 – Convention d'objectif FFR/Ministère des Sports – Commission Médicale :

Concernant les examens médicaux obligatoires pour les sportifs intégrés au sein des filières de haut niveau, le Président LAPASSET rappelle qu'il est indispensable de pouvoir suivre et justifier administrativement au Ministère des Sports de leur mise en œuvre et de leur coût réel au titre de la Convention d'Objectif.

Le Président souhaite que les différents interlocuteurs soient clairement identifiés.

Une procédure concernant la réalisation des bons de commande, de la facturation et de la justification de ces examens médicaux sera élaborée par la Trésorerie Générale et la DTN.

Concernant le Pôle France, les examens médicaux seront réalisés à Marcoussis.

Une lettre en ce sens a été adressée par G. GARET aux personnes chargées de l'encadrement de chacune des équipes de France.

II – Coupe du Monde 2007 :

1 - Soutien des Collectivités locales :

Le Président dresse un état des discussions en cours avec les différentes collectivités locales concernant le soutien apporté par ces dernières à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2007.

2 - Congrès médical 2007 :

Il est rappelé que le congrès médical a été annulé suite à une décision de l'IRB et non par décision de la FFR.

3 - Opération de promotion de la Coupe du Monde 2007 :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que, mardi 5 septembre 2006, la Société Générale organisera à partir de 11 heures, une opération de promotion sur la forme d'un match disputé sur un terrain vertical réalisé sur la façade de ses locaux, boulevard HAUSMANN.

4 - Animation par les partenaires de la Coupe du Monde :

Il est rappelé que la mise en œuvre par les partenaires de la Coupe du Monde d'opérations de promotion relève des relations de ces derniers avec la RWC et IMG.

5 - Emplois STAPS :

Un stage de formation a été organisé au CNR au profit des personnes recrutées par le GIP dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme des volontaires et des personnes recrutées par les CLC.

Trois types de postes seront ouverts :

- Le recrutement en faveur des Comités Locaux de Coordination est achevé. Un modèle de contrat a été adressé aux différents Comités locaux de coordination.
- Une personne par Comité Territorial pourra également être recrutée afin d'assurer des missions de gestion administrative du Comité.
- Les emplois sportifs pour lesquels les entretiens de sélection seront organisés fin août début septembre.

6 - Projets Coupe du Monde :

Jean Louis BARTHES présente un état des dossiers déposés dans le cadre des opérations de promotion du rugby à l'occasion de la Coupe du monde.

Il convient désormais de :

- procéder à l'affectation des différents projets aux personnes recrutées dans les CLC.
- coordonner les différentes actions,
- veiller au respect par ces dernières des prescriptions fixées par l'IRB.

Il indique qu'un projet de cahier des charges pour les opérations de promotion de la Coupe du Monde a été réalisé. Ce document reste en attente de la Charte graphique d'utilisation des logos IRB pour pouvoir être finalisé.

JL BARTHES présente une note de synthèse concernant l'état des différents projets déposés à ce jour. Après examen, chacun d'entre eux fait l'objet d'une affectation ou d'une suite à donner.

7 - Opérations caritatives :

Les opérations caritatives choisies dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby sont les suivantes :

- Unit Aid (Equipe de France),
- Environnement (GIP),
- World Food programme (IRB).

Au niveau de la FFR et pour les manifestations qu'elle organise, les opérations suivantes ont été retenues :

- Institut Curie,
- UNAPEI « Un club, un Autiste »,
- Fondation Ferrasse.

Le Bureau Fédéral rappelle qu'étant données les contraintes d'organisation des rencontres et la multiplication des demandes, il n'est pas possible de retenir un nombre supérieur d'opérations.

III – Compétitions Fédérales :

1 - Procédures en cours :

➤ US TOURS :

Le Bureau Fédéral est informé que le conciliateur désigné dans ce dossier a proposé à l'US TOURS de s'en tenir à la décision qu'il contestait.

Le Bureau Fédéral prend acte de cette proposition. La rétrogradation de l'US TOURS en Fédérale 2 est donc confirmée. Une lettre en ce sens sera adressée à l'US TOURS et au CNOSF.

➤ MARSEILLE PROVENCE XV :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que le conciliateur chargé d'examiner ce dossier a décidé de proposer à la FFR de rapporter la décision de refus d'accession et d'autoriser MARSEILLE

PROVENCE XV à évoluer en première division fédérale pour la saison 2006/2007. Cette proposition est fondée sur deux motifs :

- Un élément de procédure,
- Sur le fond, une analyse excessivement rigoureuse de la situation financière de Marseille.

Après consultation de l'avocat de la FFR dans ce dossier, il apparaît que le vice de procédure soulevé par le conciliateur constitue un risque majeur de suspension et d'annulation de la décision prise à l'encontre de MARSEILLE PROVENCE XV.

En outre, il est rappelé que la FFR a toujours été respectueuse des propositions formulées par le CNOSF.

Après une large discussion, le Bureau Fédéral prend acte de la proposition formulée en ce qu'elle est fondée sur un élément de procédure. Marseille Provence XV est donc autorisé à participer au Championnat de France de Fédérale 1 pour la saison 2006/2007.

Une lettre en ce sens sera adressée à MARSEILLE PROVENCE XV et au CNOSF.

Il est cependant demandé à la DNACG de veiller au respect par ce club des engagements qu'il a pris devant les commissions fédérales et devant le conciliateur quant au respect des critères fixés par les règlements fédéraux.

Une réflexion sera engagée afin d'envisager l'examen de la situation financière des clubs et le cas échéant, l'édiction de mesures, plus tôt dans la saison, afin d'éviter tout retard dans la publication des calendriers et donc toutes difficultés dans l'organisation des compétitions.

Messieurs Pierre CAMOU et JC BAQUE font part de leur opposition à la proposition de conciliation formulée par le CNOSF.

2 - Organisation des compétitions de 1^{ère} et 2^{ème} Divisions Fédérales :

Les différentes poules de Fédérale 1 et 2 pour la saison 2006/2007 sont définitivement validées par le Bureau Fédéral selon les décisions prises par le Comité Directeur du 30 juin 2006, par le Bureau Fédéral du 12 juillet 2006 et lors de la présente réunion.

Une lettre sera adressée aux clubs qui avaient été proposés dans l'hypothèse où des remplacements auraient été rendus nécessaires.

Une lettre sera également adressée aux clubs qui ont fait l'objet d'un changement de poule ou qui étaient susceptibles de se voir changer de poule suite aux propositions faites lors de la réunion du Bureau Fédéral le 12 juillet et dans l'hypothèse où les décisions prises par la Commission d'Appel Fédérale seraient confirmées.

IV – Train du Rugby :

Le train du rugby poursuit son parcours selon le programme prévu.

Le bilan de cette opération qui prend une dimension très porteuse pour la promotion du rugby et de la Coupe du Monde est extrêmement positif.

V – Questions diverses :

1 – DTN (JC SKRELA) :

a - Promotion 2006/2007 du Pôle France :

Le Bureau Fédéral décide que la promotion 2006/2007 du Pôle France sera dénommée « PROMOTION Guy BASQUET ».

b - Centres de formation agréés :

Jean Claude SKRELA informe le Bureau Fédéral qu'en l'état des dossiers présentés, 4 centres de formation de clubs professionnels n'ont pas obtenu à ce jour le renouvellement de leur agrément ministériel.

Il indique en outre que le ministère a confirmé que les centres de formation des clubs amateurs ne peuvent être agréés.

c – Diffusion d'un livret aux jeunes pratiquants.

Jean Claude SKRELA informe le Bureau Fédéral de la demande du ministère de diffuser aux jeunes de moins de 9 ans et de moins de 11 ans un livret réalisé par la DTN. Le Bureau Fédéral donne un accord de principe à cette demande.

2 – SECRETARIAT GENERAL (A. DOUCET) :

a – Planning des prochaines réunions :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral du planning des prochaines réunions.

b – Affiliations :

Le Bureau Fédéral valide les dossiers qui lui sont présentés (Document joint).

c - Règlements généraux 2006/2007 :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que le livret 2006/2007 des règlements généraux est actuellement en cours d'impression. Il sera adressé aux clubs dans les meilleurs délais.

3 – SECTEUR AMATEUR (JC BAQUE)

a - Aide à la politique sportive des comités territoriaux :

Le tableau des aides accordées à chacun des comités selon les critères définis sera adressé aux Comités Territoriaux

Un bilan des subventions fédérales sur les actions entourant le déroulement de la Coupe du Monde est commenté. Il sera adressé pour mémoire à tous les Comités (document joint)..

b – Tournois à 7 Espoirs.

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral que des tournois à 7 seront organisés en début de saison pour la catégorie Espoirs.

c - Labellisation des écoles de rugby :

Il est décidé par le Bureau fédéral que les propositions de labellisation d'une école de Rugby feront l'objet d'une décision du Bureau Fédéral ou du Comité Directeur et qu'un diplôme sera signé par le Président de la FFR et remis au club concerné.

d – CRABOS :

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral de l'intégration de deux modifications aux poules de cette compétition. Le Bureau Fédéral valide ces modifications.

e – Equipe de France amateur.

Une interrogation est soulevée concernant le statut et l'assurance dont bénéficient les joueurs de l'équipe de France amateur. Cette question est mise à l'étude.

4 – TRESORERIE ET ARBITRAGE (René HOURQUET) :

a - Requalification :

Le Bureau Fédéral a décidé la requalification des joueurs suivants :

- GIORGI Michel (XV REMOIS – PROVENCE),
- PIGNE Stéphane (Villeneuve Paréage XV – MIDI PYRENEES)

b – Procédure disciplinaire :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de demander au Secrétaire Général de saisir la Commission de discipline afin qu'une procédure disciplinaire soit engagée à l'encontre d'un joueur ayant frappé un arbitre lors d'une réception d'après match. Il sera proposé en outre l'édiction par le Président de la Commission de discipline, d'une mesure conservatoire de suspension dans l'attente de l'audience.

c – Arbitrage international :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que l'IRB a diffusé à l'ensemble des fédérations et des arbitres un courrier concernant des difficultés techniques posées par un joueur. Une telle diffusion apparaît comme regrettable car elle risque de focaliser l'attention sur le joueur concerné et donc de nuire à celui-ci et à son équipe.

d - Chronométrage en TOP 14 et PRO D2 :

Une enquête a été lancée sur les conditions du chronométrage en TOP 14 et PRO D2.

Un cahier des charges sera mis en place et le label correspondant ne sera accordé que sous réserve du respect de ce dernier.

e – Assurances :

1) Accidents :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que le joueur accidenté la saison dernière à Murviel les Beziers (34) en dehors de toute compétition reconnue par la FFR, a présenté une déclaration d'accident à notre assureur. Celui-ci lui a indiqué qu'il ne serait pas donné suite à cette déclaration dans la mesure où l'accident est intervenu dans le cadre d'une manifestation non agréée par la FFR.

2) Tarification des Licences :

Le Bureau Fédéral décide de fixer le tarif de la licence rugby loisir à 40 Euros.

Il conviendra également de fixer un tarif pour les licences des personnes recrutées dans le cadre du dispositif STAPS.

f - Subventions diverses :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral approuve l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

• Comité Départemental du Lot -	Exposition R. COUDERC	1000	Euros
• J.S. Cerdagne Capcir (Roussillon) -	Création de nouveau club	1000	Euros
• RCP MUZILLACAI (Bretagne) -	Création nouveau club	1000	Euros
• Comité du Roussillon -	Finale Coupe de la fédération	5000	Euros
• Comité Côte Basque Landes -	Finale Coupe de la fédération	5000	Euros
• USA LIMOGES -	Aide exceptionnelle pour modification de lieu de match	10 000	Euros

g – Validation de contrat de prestation :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la signature avec Monsieur Marc METAIRON, cameraman de profession, d'un contrat de prestation pour la réalisation de prises de vue et pour l'assistance au montage d'un film réalisé par la FFR dans le cadre du Train du Rugby. Le montant de cette prestation est de 16 000 € TTC.

h – Cotisation des clubs professionnels :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral de l'accord écrit de la LNR pour la saison 2006/2007 concernant la mise en œuvre du dispositif relatif à la cotisation des clubs, proposé par la FFR pour répondre à la demande de l'APARE afin que la FFR assure la prise en charge des frais de déplacement des équipes gérées par les associations supports de clubs professionnels.

i – Situation des clubs professionnels au regard de la trésorerie fédérale :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'à ce jour, 6 clubs restent débiteurs en leurs comptes, vis-à-vis de la trésorerie fédérale.

Les clubs dont la dette est liée à une décision en cours d'appel sont invités à faire parvenir un chèque dans l'attente de la décision correspondante. La situation sera régularisée une fois le dossier traité par la Commission d'Appel.

Les relevés des comptes des clubs professionnels ont été adressés à l'association et à la société sportive correspondante. Il appartient aux Présidents de ces deux entités de se coordonner pour le règlement des sommes dues.

j - Tournoi des Six Nations 2007 :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que le nombre de places qui seront demandées par la FFR pour Irlande/France et Angleterre/France tiendra compte du fait que ces matches auront lieu un dimanche. Il s'agit pour lui d'éviter les problèmes de mévente rencontrés l'an dernier lors de ECOSSE/FRANCE.

k - Statut des Personnels :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral de la mise en place d'un statut de cadre autonome en forfait jours afin de réguler la gestion des heures supplémentaires. L'incidence financière a été prévue dans le cadre du budget prévisionnel.

Le Président LAPASSET constate que le nombre de salariés au sein du siège a considérablement augmenté en quelques années. En outre, l'organisation salariée de la FFR est appelée à connaître dans un avenir proche d'importants changements du fait de nombreux départs en retraite et des perspectives d'évolution de notre discipline. Il souhaite donc qu'une réflexion puisse être d'ores et déjà engagée afin de faire face à ces départs pour maintenir une organisation administrative efficace et adaptée aux besoins de la FFR.

5 – INTERNATIONAL :

a - Comités DOM – TOM :

Jacques LAURANS fait part de difficultés rencontrées par la NOUVELLE CALEDONIE et WALLIS ET FUTUNA pour intégrer les compétitions de la zone Océanie. Il convient de veiller au maintien des actions de ces comités dans le cadre de la FFR.

b – Saison Intégrée IRB :

Un cabinet d'Audit réalise actuellement une enquête économique sur le rugby professionnel dans le cadre des réflexions engagées par l'IRB quant à la mise en place de la saison intégrée au niveau international. Un délai supplémentaire a été demandé à l'IRB afin de pouvoir répondre à cette enquête.

c – Tournée de Novembre – Hébergement des équipes :

Concernant l'hébergement des équipes lors de la tournée de novembre, il ressort que tous les hôtels qui seront utilisés pour la Coupe du Monde, ne pourront être disponibles pendant cette tournée. Il est donc probable que toutes les demandes de la Nouvelle Zélande et de l'Argentine ne pourront être satisfaites.

d – Billets RWC 07 – Billets des équipes et fédérations :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que la FFR a reçu de l'IRB une demande concernant nos besoins en billets pour la Coupe du Monde 2007 dans le cadre des billets réservés aux équipes et aux fédérations.

6 – MARKETING :

a - Mise en concurrence concernant la réfection des pelouses synthétiques au CNR.

Après examen et présentation par Guy PIERA des différentes propositions reçues, le Bureau Fédéral décide de retenir la proposition présentée par la société EUROFIELD.

Il conviendra de veiller à la réfection des pelouses concernées du CNR dans les meilleurs délais.

b - Droits à l'image :

Guy PIERA informe le Bureau Fédéral qu'un projet de réforme de la règle 11 de la charte des joueurs internationaux a été réalisé afin d'envisager la création de la notion d'image individuelle associée permettant la mise en œuvre de nouvelles actions marketing avec un joueur portant les sigles et symboles appartenant à la FFR.

c – Actions de promotion de la Coupe du Monde 2007

Le Bureau Fédéral est informé que l'IRB envisage de faire une photo entre PICHOT et PELOUS portant chacun le maillot de l'équipe adverse pour promouvoir le match d'ouverture de la Coupe du Monde. Cette opération semble difficilement envisageable.

Le Bureau Fédéral est par ailleurs informé que Fabien PELOUS pourrait être sollicité pour donner le coup d'envoi de la rencontre de football France/Italie prévue le 6 septembre.

d – Stade de France :

Guy PIERA fait part au Bureau Fédéral de difficultés survenues avec le Stade de France, difficultés qui constituent un risque important pour la rentabilité de l'utilisation de cette enceinte dans les années à venir. Le Bureau Fédéral décide d'autoriser la réalisation d'une étude juridique visant à déterminer les actions susceptibles d'être mises en œuvre par la FFR pour la préservation de ses droits et intérêts.

7 – MEDICAL – LUTTE CONTRE LE DOPAGE :

a – Autorisation d'utilisation thérapeutique (A.U.T.):

Le Bureau Fédéral est informé que certaines équipes du TOP 14 présentant un nombre important d'AUT ont été convoquées devant la Commission Médicale afin de leur rappeler le dispositif applicable en la matière.

b – Lutte contre le dopage :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que le ministère des sports a signalé à la FFR son intention de procéder à l'augmentation du nombre des contrôles inopinés.

8 – AUTRES :

a – Compétitions Fédérales pendant la Coupe du Monde 2007 :

Les membres du Bureau sont fréquemment interrogés par les clubs sur la question du déroulement des compétitions fédérales pendant la Coupe du monde 2007. Etant donné l'importance de cette question, il est décidé qu'une prochaine réunion du Bureau Fédéral sera spécifiquement organisée sur ce thème.

b – BEACH RUGBY :

Christian DULLIN présente au Bureau Fédéral un état du déroulement du DAUNAT BEACH RUGBY TOUR qui est actuellement en cours.

c – Fondation du Bénévolat :

Le Bureau Fédéral souhaite qu'une étude concernant la garantie d'assurance mise en place par cette fondation soit réalisée.

d – Périgord Agenais :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral qu'un club de son comité connaît actuellement d'importantes difficultés de fonctionnement (contestation d'AG..., double équipe dirigeante,...).

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clôt la séance à 19 heures.